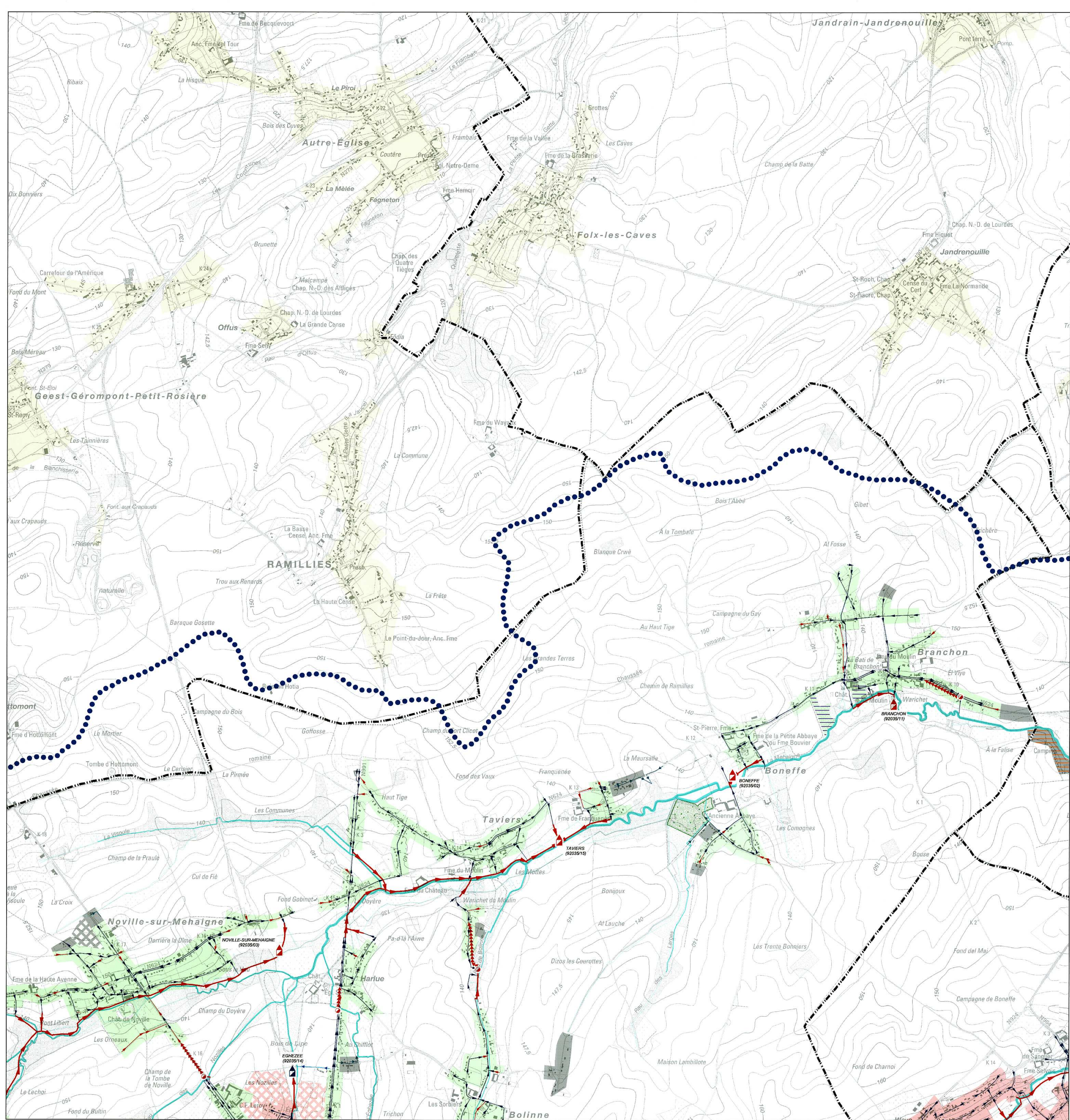




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL
Namur, le 4 mai 2006
Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN
Le Ministre-Président

Elio Di Rupo

Informations gérées par la S.P.G.E. :
REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
bois
activité industrielle ou artisanale
de moins de 2.000 EH (Ib)
Assainissement autonome
Assainissement autonome (II)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
bois
activité industrielle ou artisanale
Assainissement autonome communal (Iib)
Assainissement transitoire (III)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
bois
activité industrielle ou artisanale
Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE
Cas généraux
existant
à réaliser
Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire
Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique
existant
à réaliser
Station à statut particulier
à déclasser
AUTRES PROBLEMATIQUES
Déménagement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage
existant
à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :
SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbaye
Prévention rapprochée (Iia)
Prévention éloignée (Iib)
Surveillance (III)
Eaux de surface
Navigable
1^{er} catégorie
3^{ème} catégorie
non classé
2^{ème} catégorie
Cours voûtés
Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)
Donnée environnementale
Natura 2000
Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en tant que responsabilité de la DGATLP.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
Limite administrative
Limite communale
SOURCE IGN
Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention IS 03394
Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
Traitement des données : CEA et SPGE

Feuille n° 18/49 Echelle : 1/10 000